



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE



RÉGION ACADÉMIQUE
ÎLE-DE-FRANCE

MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION NATIONALE,
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ET DE LA RECHERCHE



DIVISION

DES PERSONNELS ENSEIGNANTS

N/Réf.: DPE / FT / AP n°2016 029,
030, 031

Affaire suivie par :

Agnes Poussin

Chef-adjointe de la D.P.E.

☎ 01.30.83.43.15

Fax: 01.30.83.40.27

Mel: agnes.poussin@ac-versailles.fr

Anne-véfa VITEL

Coordonnatrice mouvement

☎ 01.30.83.43.95

Fax : 01.30.83.40.27

Mel: accueil-mutation@ac-versailles.fr

Diffusion:

Pour attribution : **A**

Pour information : **I**

I	DSDEN	I	Gds. Etab. Sup.
I	Inspections	I	ESPE
I	CTCM		CROUS
I	CD-CS	I	CRDP
A	Lycées	I	DRONISEP
A	Collèges	A	CIO
A	LP		SIEC
A	LT-LGT		INSHEA
A	LG	I	CNED
A	LPO	I	Etab. Privés
A	EREA		INEP
	MELH	A	UNSS
I	CIEP		APE
A	ERPD	A	DDJS
I	CREPS		CNEFEI
A	DRJSCS	A	CNEFASES
A	Universités	A	INJEP
A	IUT	A	Représentants des Personnels
Autres : CASNAV			

Nature du document :

Modifié

Le présent document comporte :

Circulaire 5p

- constitution des dossiers de candidatures
- catégories de candidatures concernées
- calendrier récapitulatif

Versailles, le 16/11/2016

Le Recteur de l'académie de Versailles
Chancelier des universités

A

Mesdames et Messieurs les chefs d'établissement

- Pour attribution -

Mesdames et Messieurs les IA-IPR et les IEN

- Pour attribution -

Madame et Messieurs les inspecteurs d'académie, Directeurs des
Services Départementaux de l'Education Nationale

- Pour information -

Objet : Mouvement spécifique national

Réf. BO spécial N°6 du 10 novembre 2016 : paragraphe II.3 + annexe II

Le mouvement spécifique national se déroule parallèlement au mouvement inter académique. Il répond à la nécessité de recruter sur des postes qui exigent un haut niveau de qualification ou des compétences très particulières. Ces postes justifient un recrutement sur profil et sont attribués hors barème.

Par conséquent, il est demandé aux candidats de prendre l'attache du chef d'établissement d'accueil pour un entretien au cours duquel ils déposeront un exemplaire de leur dossier de candidature.

La procédure étant dématérialisée, les candidats, qu'ils soient stagiaires ou titulaires, consultent les postes, saisissent leurs vœux sur SIAM et constituent leur dossier via I-PROF.

Les candidatures sont étudiées par l'administration centrale et l'inspection générale. Les décisions d'affectation sont prises après avis des instances paritaires nationales. Quand un candidat retenu sur un poste spécifique a également formulé une demande de participation au mouvement inter académique, celle-ci est annulée.

Remarque : Pour toute candidature au mouvement spécifique, la confirmation de la demande de mutation devra être retournée au Rectorat après visa du chef d'établissement.

NOUVEAUTE :

Postes spécifiques nationaux à pourvoir en Polynésie Française.

Postes en sections binationales, postes en dispositifs sportifs conventionnés (pour PEPS) et postes d'enseignement en langue corse.

L'intitulé Chef de travaux est remplacé par Directeur Délégué aux Formations Professionnelles et technologiques (DDFPT).

Pour toute demande de renseignement, vous pouvez contacter la cellule ministérielle **INFO MOBILITE (numéro gratuit, non surtaxé à partir d'un poste fixe) : 0 800 970 018.**

Pour le Recteur et par délégation
Le Secrétaire Général Adjoint
Directeur des Ressources Humaines

Régis HAULET

I - Constitution des dossiers de candidatures

Le dépôt des candidatures s'effectue sur i-prof ainsi que les saisies des vœux et des avis (via SIAM).

Le candidat peut émettre 15 vœux maximum, vœux qui peuvent être larges et porter sur des postes vacants ou susceptibles d'être vacants au cours du mouvement.

1. Saisie des vœux sur SIAM par l'enseignant

- Onglet « les services » sur I-PROF

Permet l'accès à SIAM pour déposer la demande de mutation

- Page mouvement inter académique (mouvement général pour DCIO et mouvements spécifiques)
- Consultation de la note de service relative aux opérations de mutations, de votre dossier et des postes vacants
- Saisie des vœux
- Consultation de votre projet de mouvement et de votre résultat définitif.

2. Constitution des dossiers de candidatures sur I-Prof par l'enseignant

- Onglet « votre CV » sur I-Prof

Permet la saisie et/ou l'actualisation notamment des 3 rubriques suivantes :

« Diplômes et titres » « Formation et compétences » « Activités professionnelles ».

- Onglet « les services » sur I-Prof
- Consultation du guide pratique interactif et d'une note d'information
- Saisie de la lettre de motivation pour les mouvements spécifiques et ajout possible de votre rapport d'inspection.

Attention, sachez que :

- 1- Vous devez **préalablement saisir votre vœu** de mutation sur SIAM avant de pouvoir saisir votre lettre de motivation
- 2- La mise à jour des éléments du dossier est **possible jusqu'au 06/12/2016** (12h)
- 3- Il vous est vivement **conseillé de prendre l'attache du chef d'établissement d'accueil** pour entretien et communication de votre dossier de candidature.

3. Saisie des avis par les chefs d'établissement d'exercice actuel sur I-Prof via Arena

- Onglet « services » : Affiche la liste des candidats au mouvement spécifique et chacune de leurs demandes
- Onglet « dossier de compétences » : Visualisation du *dossier administratif et du CV*
- Onglet « lettre de motivation » : Visualisation de la lettre de motivation
- Onglet « donnez votre avis » : *sélection d'un avis et saisie de la motivation*

4. Avis des chefs d'établissement d'accueil

- Entretien avec les candidats : à réaliser entre le 17/11/2016 et le 10/12/2016
- Transmission par courriel de l'avis : à faire pour le 10/12/2016

5. Avis du corps d'inspection sur I-Prof via Arena

- Onglet « services » : affiche la liste des candidats au mouvement spécifique et permet de donner un avis
- Onglet « dossier de compétences »

Accès aux informations sur le dossier de compétence des candidats (*situation administrative, notation, CV*)

Seul l'inspecteur de la discipline du candidat a accès à ces informations

- Onglet « lettre de motivation » visualisation de la lettre de motivation
- Onglet « donnez votre avis » *sélection d'un avis et saisie de la motivation*

I. Catégories de candidatures concernées et procédures (postes hors personnels d'orientation) :

Conditions à remplir : elles varient en fonction des postes demandés

Postes spécifiques	Saisie et /ou mise à jour du CV (sur I-PROF)	Lettre de motivation faisant apparaître les compétences à occuper le poste et fonction sollicités (I-Prof)	Conditions supplémentaires	Dossiers complémentaires
CPGE	X	X	Il est vivement conseillé de prendre l'attache du chef de l'établissement sollicité pour un entretien	
Sections internationales et binationales	X	X	> Il est vivement conseillé de prendre l'attache du chef de l'établissement sollicité pour un entretien > Au plan pédagogique, aptitudes spécifiques <i>(voir annexe II B0 spécial n°6 du 10/11/16)</i>	
En classe de BTS dans certaines spécialités <i>(cf annexe II B0 spécial n°9 du 10/11/16 : SII, Sciences Physiques, Economie-gestion et disciplines du secteur tertiaire)</i>	X	X	> Il est vivement conseillé de prendre l'attache du chef de l'établissement sollicité pour un entretien > Les PLP peuvent candidater en fonction de leur discipline à des BTS SII, économie et gestion, disciplines du secteur tertiaire, arts-appliqués et sciences-physiques <i>(se reporter à l'annexe)</i>	
Arts appliqués : BTS, classes de mise à niveau, diplôme des métiers d'art, diplômes supérieurs d'arts appliqués	X	X	> Il est vivement conseillé de prendre l'attache du chef de l'établissement sollicité pour un entretien > Etre titulaire du CAPET section arts appliqués ou de l'agrégation arts, option B, arts appliqués	> Dossier de travaux personnels récents à caractère artistique ou pédagogique s/s la forme d'un CD ou DVD gravé avec fichiers à envoyer à la DGRH B2-2, 72 rue Regnault 75243 Paris cedex 13 <u>avant le 9 décembre 2016</u>
Sections « théâtre expression dramatique » ou « cinéma audiovisuel » avec complément de service : Service principal dans la discipline d'origine + complément de service dans une des spécialités	X	X	> Il est vivement conseillé de prendre l'attache de l'IA-IPR en charge du dossier, du délégué académique à l'action culturelle et du chef de l'établissement sollicité pour un entretien	

Postes spécifiques	Saisie et /ou mise à jour du CV (sur I-PROF)	Lettre de motivation faisant apparaître les compétences à occuper le poste et fonction sollicités (I-Prof)	Conditions supplémentaires	Dossiers complémentaires
Enseignements en dispositifs sportifs conventionnés (réservé PEPS)	X	X	Les candidats devront justifier d'une expertise sportive reconnue par un diplôme d'état et d'un engagement dans le milieu associatif sportif (voir annexe II BO spécial n°6 du 10/11/16)	
PLP « dessin d'art appliqué aux métiers d'art » (libellé du Mouvement sur IPROF : « communication visuelle et graphique »)	X	X	> Il est vivement conseillé de prendre l'attache du chef de l'établissement sollicité pour un entretien	> Dossier s/s la forme d'un CD ou DVD gravé relatif aux compétences professionnelles spécifiques à envoyer à la DGRH B2-2, 72 rue Regnault 75243 Paris cedex 13 <u>avant le 9 décembre 2016</u>
PLP requérant des compétences professionnelles particulières	X	X	> Il est vivement conseillé de prendre l'attache du chef d'établissement sollicité pour un entretien > Les professeurs doivent être candidats dans leur discipline	
DDFPT Directeur délégué aux Formations Professionnelles et Technologiques (Ex Chefs de travaux) (candidats à la fonction - 1 ^{ère} demande - ou déjà titulaire de la fonction)	x	<p>Pour les candidats à la fonction : Explication dans la lettre de motivation de leur perception de la fonction de chef de travaux et des principaux projets à conduire dans la fonction sollicitée</p> <p>Explication de la démarche de mobilité dans la lettre de motivation, plus particulièrement pour les titulaires de la fonction (agrégés /certifiés) sollicitant un poste de CTR en LP ou PLP sollicitant un poste de CTR en LT -Description sommaire de la structure pédagogique de leur établissement actuel</p>	<p>Les candidats souhaitant participer pour la <u>première fois au mouvement des chefs de travaux doivent être inscrits sur la liste d'aptitude académique à la fonction de chef de travaux</u> (liste publiée sur le site www.ac-versailles.fr à compter du 02/12/2016- réf : circulaire DPE – 2016 -28 du 03 novembre 2016)</p> <p>> Il est vivement conseillé de prendre l'attache du chef d'établissement sollicité pour un entretien</p> <p>> Etre professeur agrégé et certifié des disciplines technologiques ou professeur de LP</p>	
Enseignement en langue bretonne ou corse	X	X	Certification et/ou habilitation à enseigner en langue bretonne	

CALENDRIER RECAPITULATIF

	Enseignants	Chefs d'établissement d'exercice	Chefs d'établissement d'accueil	Corps d'inspection	Recteur
Date de début de saisie des vœux	17/11/2016 (12 h) + CV + lettre de motivation				
Date de fin de saisie des vœux	06/12/2016 (12 h) + CV + lettre de motivation				
Date de début de saisie des avis		06/12/2016		06/12/2016	06/12/2016
Date de fin de saisie des avis		10/12/2016		15/12/2016	03/01/2017
Date de transmission des avis à la DPE			10/12/2016		
Date de transmission des avis des chefs d'établissement d'accueil à l'Inspection Générale					10/12/2016

Les dossiers de participation au mouvement spécifique devront être retournés distinctement des accusés réception (AR) de participation au mouvement inter académique.

Le retour doit être fait à la DPE (Rectorat) au plus tard le **7 décembre 2016**.